

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	09	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	115	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	9.1	Autres domaines de compétence des communes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **19 décembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. André GALOIX, Frank GOBBATO, Mme Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Loïc DÉANGLES
M. Marc DUGROS
Mme Françoise LACAPERRE
M. Éric MATTIUSSI

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Proposition d'approbation du guide pratique des relations mairie / associations et du règlement des subventions aux associations

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'un guide pratique régissant les relations entre la Mairie et les associations a été élaboré il y a plusieurs années, et qu'il nécessite aujourd'hui une mise à jour.

Des modifications et des précisions y ont également été apportées afin d'améliorer le service rendu aux acteurs associatifs, mais aussi d'optimiser la gestion des services municipaux, très souvent sollicités dans le cadre des manifestations.

Par ailleurs un règlement financier des subventions aux associations a été rédigé pour définir les critères d'interventions de la commune et d'en organiser les modalités.



Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le guide pratique des relations mairie / associations,
- et d'adopter le règlement financier des subventions aux associations, documents ci-joint annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2022
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2022